



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de la convocation</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de la séance</u>
28 avril 2022	28 avril 2022	21 avril 2022

*L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence du conseiller municipal le plus âgé, Monsieur Jean-Pierre TABUTEAU.*

<u>En exercice</u> 10	<b>PRESENTS</b>	Jean-Pierre TABUTEAU	Daniel GAUTIER	Philippe PEYRAT
<u>Présents</u> 09		Colette ANDRE	Claude PIET	
		Anthony JOYEUX		Philippe OUVRARD
<u>Votants</u> 10	<b>ABSENTS</b>	Philippe BOQUET	Philippe PEYRAT	Gaël PELISSIER
		Alain BOULAY		
	<b>SECRETARE</b>	Claude PIET		

### ORDRE DU JOUR :

1. Montants des loyers des appartements rue Font Galloux
2. Réparation appartements chauffe-eau
3. Réparation appartement 1 douche
4. Devis feu d'artifice fête du village

### QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux dans la commune :  
éclairage public, maison place église, colombarium, peintures mairie
- Lecture carte remerciement pour M. Belicot
- Demande de bancs sur la rocade + en face route de la Braudière pour les marcheurs
- Comité des fêtes projet petite maison
- Problème dépôts sauvages rue Font Galloux
- Ma Prime Renov' 4 bénéficiaires à Saint-Léomer
- Compte rendu réunion Poitou Brenne
- Subventions obtenues
- Conseillers numériques à Saint-Léomer

### 21/2022 : Montant des loyers des appartements communaux rue Font Galloux

Le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°10 du 08 février 2022 qui stipulait mettre fin au contrat de gérance de Square Habitat pour les locations des deux appartements situés au 20 et 22 rue de la Font Galloux à Saint-Léomer.

Monsieur le Maire propose de reprendre le montant des loyers pratiqués par l'agence immobilière soit :

Appartement n° 1 : 283,00 € mensuel

Appartement n° 2 : 235,99 € mensuel

Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

### **22/2022 : Validation devis chauffe-eau appartements**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de changer les chauffe-eaux des deux appartements en location rue de la Font Galloux.

Après étude des offres, est retenu le devis de l'entreprise Artelec pour un montant de 1 405 € H.T. soit 1 686 € TTC.

### **23/2022 : Validation devis douche appartement**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de changer la douche de l'appartement n°1 en location rue de la Font Galloux.

Après étude des offres, est retenu le devis de l'entreprise Artelec pour un montant de 1 782,93 € H.T. soit 2 139,52€ TTC.

### **24/2022 : Devis pour feux d'artifice lors de la fête du village**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux l'organisation de la Fête du Village qui doit avoir lieu le dimanche 31 juillet 2022.

Comme chaque année, il propose que la Commune prenne en charge la prestation des artificiers. Pour cela, il a consulté plusieurs entreprises et présente les devis reçus.

Après étude des offres, est retenu le devis de l'entreprise BREZAC pour un montant de 2 083,33 € H.T. soit 2 500 € TTC. Ce contrat est pluriannuel et sera reporté en 2023 et 2024, afin de bénéficier de 5% de produits supplémentaires offerts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise Brezac pour un montant de 2 083.33 € H.T. et d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

## **QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES**

### **TRAVAUX DANS LA COMMUNE :**

- **ECLAIRAGE PUBLIC :** Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que l'approvisionnement de certaines pièces est plus long que ce qui avait été envisagé.
- **MAISON PLACE EGLISE** Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que le carrelage sera fait courant du mois de mai. Monsieur Gautier, Président du Comité des Fêtes, indique que les mesures ont été prises pour la commande de placoplâtre. Celui-ci devrait être commandé et installé prochainement.
- **COLOMBARIUM :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un délai supplémentaire du fait d'une réorientation de l'entreprise qui avait fourni les matériaux du Colombarium en 2016, ce qui a induit un retard de fourniture de ceux-ci.
- **PEINTURES MAIRIE :** Monsieur le Maire transmet à l'assemblée la difficulté pour l'entrepreneur R. Canneton de fournir une date prévisionnelle de début des travaux.

### **OBSEQUES DE M. BELICOT**

Monsieur le Maire donne lecture aux Conseillers municipaux de la carte de remerciements de la famille de Monsieur Belicot, ancien Conseiller municipal ; suite à ses obsèques qui ont eu lieu le mercredi 13 avril à Saint-Léomer.

### **DEMANDE DES ADMINISTRÉS**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de plusieurs administrés concernant la nécessité d'installer des bancs sur le parcours des chemins de randonnées, notamment sur la rocade et en face de la route de la Braudière. Il sollicite leur avis concernant cette démarche. Il indique que cette demande a été transmise à la Communauté de Commune qui est en charge de l'entretien des dits chemins.

### **PROBLEME DEPOTS SAUVAGES**

Monsieur le Maire indique aux Conseillers municipaux que plusieurs fois des dépôts sauvages d'ordures ménagères ont été observées rue de la Font Galloux. Le propriétaire a été retrouvé et ses ordures lui ont été remises afin qu'il s'en occupe correctement. Monsieur le Maire fait savoir à Assemblée que dans la mesure du possible cette démarche sera réitérée dans la mesure où l'on connaît l'identité du propriétaire des déchets, ceux-ci lui seront remis.

### **MA PRIME RENOV' 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le dispositif d'aides à la rénovation énergétique mis en place par le gouvernement a été utilisé en 2021 par 4 ménages de la Commune pour un montant de subventions de 7 097 € sur 5 types de travaux engagés. Il suggère à l'Assemblée de continuer à plébisciter ce dispositif qui permet aux administrés d'améliorer l'habitat et de réduire globalement l'emprunte carbone de Saint-Léomer.

### **COMPTE RENDU REUNION POITOU BRENNE**

Monsieur le Maire donne lecture aux Conseillers municipaux du compte rendu de la réunion de l'association Poitou Brenne.

### **SUBVENTIONS OBTENUES**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la CCVG a octroyé à la Commune une subvention de 450 € pour le spectacle de Noël 2021.

### **CONSEILLERS NUMERIQUES**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que les Conseillers numériques mis en place par la Communauté de Commune seront présents à Saint-Léomer les vendredi 06 et 20 mai de 10h à 12h en salle du Conseil. Il demande à ce que l'information soit diffusée auprès des administrés.